

FICHE FORMATION

CONDUITE DE CHARIOT AUTOMOTEUR DE MANUTENTION CACES® R489 et Autorisations de conduite toutes catégories

Public concerné :

Toute personne, expérimentée ou débutante, âgée de plus de 18 ans, amenée à conduire un chariot automoteur de manutention de la ou des catégories concernées.

*Prérequis : Aucune connaissance particulière nécessaire,
Etre apte médicalement et être âgé de plus de 18 ans,
Etre en mesure de comprendre des consignes de sécurité.*

Personne en situation de handicap : Toute personne ayant un handicap de quelque nature que ce soit, fera l'objet d'un entretien préalable afin de savoir s'il est possible de mettre en place un ou des aménagements pour qu'il puisse suivre la formation.

Durée de la formation : 2 à 3 jours pour formation initiale, de 1 à 2 jours pour recyclage, soit de 7 à 21 heures.

Nombre minimal et maximal de stagiaires pour la session considérée : 1 minimum, 8 maximum.

Tarif - lieu de stage - délais d'accès :

- Tarif Inter-entreprises : A partir de 130 € HT par personne et par jour
- Tarif Intra entreprise : A partir de 650 € HT par jour
- Lieux en Inter-entreprises : Saint Jean
- Dates : voir planning de nos stages Inter
- Délai d'accès : 10 jours avant le début de formation (demande urgente : nous contacter)

Profil de l'intervenant : Formateur salarié de NJ Formations ou formateur indépendant référencé dans notre système qualité (expertises pédagogique et technique).

Les différentes catégories :

- **1A : Transpalettes à conducteur porté**, et préparateurs de commandes au sol (levée =<1m)
- **1A : Transpalettes à conducteur porté**, et préparateurs de commandes au sol (levée +1m)
- **2b : Chariots tracteurs**, de capacité jusqu'à 20 tonnes
- **3 : Chariots élévateurs en porte à faux**, de capacité inférieure ou égale à 6000kg
- **4 : Chariots élévateurs en porte à faux**, de capacité supérieure à 6000kg
- **5 : Chariots élévateurs à mât rétractable**, formation complémentaire pour chariots bi ou tri directionnels à prise latérale et poste de conduite élevable
- **1 : Chariots hors production**, (déplacements, chargements, transferts, maintenance, essais, démonstrations, ...)

FICHE FORMATION

CONDUITE DE CHARIOT AUTOMOTEUR DE MANUTENTION CACES® R489 et Autorisations de conduite toutes catégories

Objectifs de la formation : à l'issue de la formation, le stagiaire doit :

- connaître la recommandation R489, les devoirs et responsabilités des conducteurs de chariots automoteurs de manutention,
- être capable de réaliser en sécurité, à l'aide d'un chariot automoteur de manutention, les opérations de :
 - ❖ chargement et déchargement de véhicules,
 - ❖ transfert de charges,
 - ❖ stockage et déstockage,
 - ❖ gerbage et dégerbage.
 - ❖ Pour la catégorie 2 : savoir lire l'abaque de charge
- être capable d'effectuer les vérifications avant l'utilisation et les opérations d'entretien de premier niveau, du ou des matériels ou équipements concernés,
- pouvoir rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.
- obtenir son **CACES®** ou son attestation de réussite à la formation, dans la ou les catégories concernées.

Méthodologie pédagogique :

- Exposé et discussions étayés de textes illustrés par diapositives et films,
- Support de cours, sous forme de livrets ou de mémentos,
- Formation pratique avec mise en situation réelle de conduite du ou des chariots automoteurs de manutention concernés,
- Utilisation des équipements de protection individuels et collectifs nécessaires.

Evaluation de l'atteinte des objectifs :

- Contrôle continu en cours de formation sous forme de questions/réponses, d'analyses de situations, d'exercices,
- Contrôle des connaissances théoriques par questionnaire à choix multiples, suivant le référentiel ou la recommandation CNAMTS R 489 (pour les autorisations de conduite), réalisé par un testeur habilité : le stagiaire doit obtenir un minimum de 70% de bonnes réponses sur l'ensemble du test, et un minimum de 50% de bonnes réponses sur chacun des thèmes évalués.
- Contrôle des connaissances pratiques par mise en situations, suivant le référentiel ou la recommandation CNAMTS R 489 (pour les autorisations de conduite), réalisé par un testeur habilité : le stagiaire doit obtenir un minimum de 70% de bonnes réponses sur l'ensemble du test, et un minimum de 50% de bonnes réponses et aucune note égale à zéro sur chacun des thèmes évalués.

Fiche d'évaluation remplie par chaque stagiaire en fin de formation.

Formalisation du résultat de la formation :

- Remise d'une attestation de formation à chacun des participants à l'issue de la formation,
- Envoi d'un titre **CACES®** et/ou d'une attestation de réussite à la formation pour chacun des stagiaires reçu aux épreuves.

FICHE FORMATION

CONDUITE DE CHARIOT AUTOMOTEUR DE MANUTENTION CACES® R489 et Autorisations de conduite toutes catégories

Contenu pédagogique :

La réglementation

- La réglementation en vigueur, les responsabilités des opérateurs

Technologie des chariots automoteurs de manutention

- Différents types de chariots, classification des chariots,
- Description du chariot automoteur de manutention,
- Dispositifs de sécurité, notions d'équilibre,
- La maintenance - Consignes d'entretien.

Sécurité

- La sécurité dans l'entreprise, les règles de conduite et de manutention,
- Les consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie,

Utilisation des chariots automoteurs de manutention

- Les vérifications journalières,
- La circulation à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments,
- Le stockage et le déstockage, le gerbage,
- Le chargement et le déchargement,
- Les manipulations spéciales.

